



Organisation de la reprise des cours dans le respect du protocole sanitaire à compter du lundi

18 mai 2020.

publié le 05/05/2020

Madame, Monsieur,

A la suite des directives gouvernementales, l'établissement accueillera, à compter du lundi 18 mai, les élèves de 6ème et de 5ème, les élèves des dispositifs d'Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS) A et B ainsi que les élèves d'Unité Pédagogique d'Enseignement pour les élèves Allophones nouvellement Arrivés (UPE2A) de niveau A1 et non-scolarisés antérieurement (NSA). Pour les élèves de 4ème et de 3ème, l'enseignement à distance est maintenu jusqu'à nouvel ordre.

Pour permettre l'application des gestes barrières et notamment la distanciation physique :

▶ Les élèves auront cours au collège par demi-groupe sur 2 ou 3 jours par semaine. Pendant 2 semaines, le groupe 1 a cours les lundi, mardi et mercredi tandis que le groupe 2 a cours les jeudi et vendredi. Puis les 2 semaines suivantes c'est le groupe 2 qui aura cours les lundi, mardi et mercredi alors que le groupe 1 viendra les jeudi et vendredi, et ainsi de suite jusqu'aux vacances d'été.

Les demi-groupes seront portés sur les emplois du temps des élèves.

▶ Les élèves qui ne pourront pas venir au collège car considérés comme personnes vulnérables ou ceux dont les parents ne souhaitent pas leur retour au collège, l'enseignement à distance sera maintenu avec de nouvelles modalités (travail donné par quinzaine).

Le choix de la présence ou non de votre enfant au collège doit être fixe pour la période du 18/05 au 01/06 afin de permettre une organisation efficiente aussi bien dans la gestion des groupes accueillis que la restauration scolaire. Les parents de groupes concernés ont été destinataires d'un sondage sur leur compte Pronote qui est à compléter avant le lundi 11 mai, 17h.

▶ Les parents devront s'assurer chaque matin que leur enfant ne présente aucun symptôme notamment la fièvre par une prise de température. Aucun élève ne sera accepté avec des symptômes.

Les élèves doivent autant que faire se peut venir au collège munis d'un masque par demi-journée :

*** Les élèves externes devront porter leur masque en continu de l'entrée du collège jusqu'au retour au domicile.**

***Pour les demi-pensionnaires, le port de masque se fera en continu de l'entrée au collège jusqu'au restaurant scolaire. Les élèves devront prévoir un sac (type sac congélation) de manière à pouvoir jeter leur masque à usage unique ou ranger leur masque lavable. Ils devront porter un second masque de la sortie du restaurant scolaire jusqu'au retour au domicile.**

L'ensemble des personnels de l'établissement portera aussi un masque ou une visière.

▶ Les élèves auront à se laver les mains régulièrement tout au long de la journée soit à l'eau et au savon soit en utilisant des solutions hydroalcooliques fournis par le collège (arrivée au collège, entrée en cours, avant et après le repas, avant et après les récréations, dès lors qu'ils se mouchent, éternuent ou toussent et avant le départ du collège). Les parents devront s'assurer du lavage de mains dès le retour au domicile.

▶ Les élèves d'un même demi-groupe resteront dans la même salle et à la même place toute la journée sauf pour l'EPS, ce sont les enseignants qui changeront de salle. Dans ces conditions, l'accès aux casiers pour les demi-pensionnaires est suspendu.

Les portes des salles et des lieux de circulation seront maintenues ouvertes avant de limiter les zones de contact.

▶ Lorsqu'un demi-groupe n'a pas cours au collège, du travail à faire à la maison aura été donné par les enseignants vus au collège pendant les jours de cours et par les éventuels enseignants qui ne pourront assurer leurs cours en présentiel et qui continueront donc l'enseignement à distance.

▶ Les déplacements des élèves se feront par niveau y compris pour les récréations.

Ils seront effectués en file indienne et selon le sens de circulation qui sera matérialisé dès le portail du collège. Les

élèves de 6ème entreront par le grand portail et devront se positionner en file indienne à 1 mètre de distance les uns des autres le long de la clôture en direction du bas de la rue Odette Valence. Pour les élèves de 5ème, l'entrée s'effectuera par le portillon et ils se rangeront en file indienne à 1 mètre de distance les uns des autres le long de la clôture en direction de la rue Raymonde Maous.

► Pour la demi-pension, les élèves auront accès au restaurant scolaire par niveau.

Jusqu'à la fin de l'année scolaire, aucun élève externe ne pourra exceptionnellement déjeuner au collège.

Lors du lavage des mains, de la distribution des plateaux et des denrées, du repas et du débarrassage, la distanciation physique sera assurée par un marquage au sol ainsi que par la restriction des places à table (1 élève pour une table de 4 et 2 élèves pour une table de 6).

La distribution de l'eau sera assurée par un adulte afin de limiter les déplacements et les risques de contamination par les objets.

Après le passage des élèves, les tables et les chaises seront désinfectées avant que d'autres élèves ne puissent s'installer.

► En cas d'apparition de symptômes en cours de journée, l'élève est immédiatement isolé dans une pièce dédiée, la famille est immédiatement prévenue et doit venir chercher son enfant dans les meilleurs délais. L'accroche du médecin traitant permettra de décider de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève. L'élève ne pourra réintégrer le collège qu'après avis favorable du médecin traitant ou du médecin de la plateforme COVID. En cas de test positif, les modalités d'identification et de dépistage des cas contact et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Ces dernières pourront prendre alors des décisions de quatorzaine, de fermeture de classe ou d'un niveau de classes ou du collège. Cette procédure est également valable, en cas d'apparition de symptôme chez un personnel.

► L'ensemble des locaux utilisés seront nettoyés et désinfectés plusieurs fois par jour.

► Le non-respect du protocole sanitaire de manière répétée ou intentionnelle par un élève entraînera la mise en place d'une mesure conservatoire pouvant déboucher sur une procédure disciplinaire.

► Organisation prévue pour la semaine du 18/05 :

* lundi 18/05 : les élèves du groupe 1 de 6ème et de 5ème suivent l'emploi du temps habituel avec d'éventuelles modifications liées à l'absence de professeurs (bien regarder l'emploi du temps sur Pronote)

* mardi 19/05 : les élèves du groupe 2 de 6ème et de 5ème suivent l'emploi du temps habituel avec d'éventuelles modifications liées à l'absence de professeurs (bien regarder l'emploi du temps sur Pronote). Les enseignants donneront du travail à faire pour le début de la semaine suivante.

* mercredi 20/05 : aucun cours ne sera assuré, pour permettre d'affiner l'organisation présentée dans le présent message

* jeudi 21/05 et vendredi 22/05 : jours non-travaillés au calendrier scolaire.

► **L'organisation et le calendrier indiqués sont conditionnés à la réception des commandes des produits et matériels nécessaires au respect du protocole sanitaire.**

Rochefort, le 05 mai 2020 L'équipe de direction